



## **FICHE DE POSTE-CHEF DE L'UNITE COMMUNICATION**

### **1- INTITULE DU POSTE**

Chef Unité Communication

### **2- POSITIONNEMENT DU POSTE DANS LE PROGRAMME**

En référence au nouvel organigramme, le Chef de l'Unité va évoluer au sein de la Division Communication and Advocacy.

### **3- DESCRIPTION DU POSTE**

Les missions du Chef d'Unité Communication sont ci-après énumérées :

- coordonner toutes les activités de l'Unité
- coordonner toutes les activités de communication sur le site du CREG
- coordonner toutes les activités de communication sur les réseaux sociaux du CREG
- veiller au respect de la charte graphique
- renforcer la visibilité du CREG
- proposer la chaîne de transmission des documents
- proposer la chaîne de partage des informations
- proposer des visuels et supports de communication lors des événements du CREG
- veiller au respect de la charte graphique des partenaires du CREG
- mettre en place un dispositif de veille pour permettre au CREG d'avoir les actualités de ses partenaires (Universités et institutions)
- appuyer à la relecture des documents
- assurer le suivi du site du CREG en synergie avec l'Infographe, le Webmaster et éventuellement les services externalisés
- élaborer le rapport annuel d'activités du CREG.

### **4- EXIGENCES DU POSTE**

- Maitrise parfaite des outils de communication
- Maitrise parfaite des techniques de communications orale et écrite
- Bonne qualité rédactionnelle
- Capacités d'analyse
- Sens de la créativité
- Sens de l'innovation
- Grande disponibilité
- Ouverture d'esprit
- Etre parfaitement bilingue



- Grand sens de la loyauté
- Résider à Thiès

## **5- RESPONSABILITES**

Le Chef de l'unité Communication devra veiller au bon déroulement des activités, s'assurer du bon suivi des activités, se caler aux normes de qualité du CREG. Le chef de l'unité devra aussi veiller à ce que les membres de son équipe se conforment aux différentes chartes (Charte graphique du CREG, Charte sur la Confidentialité des Données, Charte de Bonne Conduite, les règles PSEA, Code éthique et déontologique, les niveaux d'accréditation)

## **6- RELATION HIERARCHIQUE**

Le Chef de l'unité Communication travaillera sous la supervision directe du chef de la Division Communication and Advocacy.

## **7- MODALITES D'EXERCICE**

Le Chef Unité Communication travaillera conformément aux clauses et horaires définis par l'institution.

## **8- MOYENS DU POSTE**

Le Chef de l'unité Communication aura à sa disposition les ressources matérielles (bureau aménagé, ordinateur fixe) et humaines (Infographe, Webmaster).

## **9- SANCTION**

Le Chef Unité Communication devra se conformer à toutes les exigences du poste. Le non-respect de ces exigences sera passible d'une sanction à travers l'avertissement, le blâme, la perte du poste en cas de récidive.

La sanction positive est observée en cas de meilleurs de rendement au poste.